

Annexe 1

## **Programme d'éducation physique et sportive du lycée général et technologique**

---

Sommaire

**Préambule**

**Finalité**

**Objectifs généraux**

**Compétences à construire**

Cinq champs d'apprentissage

Activités physiques sportives et artistiques

Ressources pour construire les compétences

**Organisation de l'EPS**

**Attendus de fin de lycée**

**Évaluation**

**Responsabilité de l'équipe pédagogique et de l'enseignant**

**Association sportive**

**Organiser les conditions d'enseignement de l'EPS dans l'établissement**

## Préambule

L'éducation physique et sportive (EPS) vise à permettre à tous les élèves d'enrichir leur motricité, de construire les conditions de leur santé, de développer leur citoyenneté et d'accéder à un patrimoine culturel large par la pratique physique, sportive et artistique. Ainsi, l'élève développe des compétences et renforce son pouvoir d'agir. Il éprouve des sensations, vit des émotions et accroît ses capacités de raisonnement et son esprit critique.

L'éducation physique et sportive du lycéen prend appui sur les compétences développées à l'école primaire et au collège. Elle lui permet de les enrichir et d'en acquérir de nouvelles qui favoriseront sa réussite dans l'enseignement supérieur et dans sa vie future d'adulte. Elle est l'occasion d'une meilleure connaissance par l'élève de ses possibilités et d'une véritable éducation à faire des choix. Elle aide ainsi le lycéen à construire son parcours d'orientation et être acteur de son projet personnel.

Au regard des enjeux de société, l'EPS contribue à développer une culture de l'activité physique régulière et durable, levier indispensable de l'amélioration de la santé publique particulièrement important, compte tenu du niveau de sédentarité des jeunes qui décrochent de toute pratique physique.

Respectueuse des différences de potentiels, de ressources, luttant contre les stéréotypes sociaux ou sexués et résolument inscrite dans une école inclusive, l'EPS offre à tous l'occasion d'une pratique physique qui fait toute sa place au plaisir d'agir.

Au lycée, l'EPS se décline en deux enseignements : un enseignement commun obligatoire pour tous les élèves de la classe de seconde à la classe terminale, un enseignement optionnel proposé au choix de l'élève.

## Finalité

L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire.

## Objectifs généraux

L'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève :

- **de développer sa motricité**

Par son engagement dans des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées et approfondies, l'élève enrichit sa motricité. Il s'investit dans des apprentissages quels que soient son niveau d'expertise, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap.

- **de savoir se préparer et s'entraîner**

Par son engagement dans les apprentissages, l'élève apprend à gérer sa pratique physique, seul et avec d'autres. Ainsi, l'élève, habitué à être « entraîné par », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ». Il apprend à se connaître, à faire des choix, à se préparer, à conduire et réguler ses efforts.

- **d'exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif**

Par son engagement dans les APSA et dans différents rôles (adversaire, partenaire, observateur, arbitre, juge, conseil, aide, etc.), l'élève construit des comportements sociaux. La solidarité se développe dans les pratiques physiques grâce aux échanges entre les élèves qui apprennent ainsi à agir ensemble, à se connaître, à se confronter les uns aux autres, à s'aider, à se respecter quelles que soient leurs différences. Au sein de la classe et dans un contexte propice, la prise de responsabilité permet à l'élève de faire des choix et à les assumer, tout en comprenant et en respectant l'intérêt de règles communes pour tous.

- **de construire durablement sa santé**

Par son engagement dans la pratique physique, l'élève apprend à développer durablement sa santé. En développant ses ressources physiologiques, motrices, cognitives et psychosociales, il améliore son bien-être, pour lui et pour les autres. L'EPS permet à l'élève d'assurer sa sécurité et celle des autres, de construire une image et une estime de soi positives. Grâce aux efforts consentis, aux progrès réalisés et constatés, l'élève éprouve le plaisir de pratiquer une activité physique raisonnée et régulière tout au long de la vie.

- **d'accéder au patrimoine culturel**

Les diverses activités physiques sportives et artistiques vécues par les lycéens leur permettent d'accéder à un patrimoine culturel dans lequel l'élève peut se situer en tant que pratiquant mais aussi spectateur ou critique.

## Compétences à construire

Afin d'atteindre les objectifs du programme, l'enseignement de l'EPS vise la construction, par le lycéen, de compétences qui articulent différentes dimensions : motrices, méthodologiques et sociales. Pour développer ses compétences, l'élève s'engage dans des activités physiques sportives, artistiques diversifiées, organisées en cinq champs d'apprentissage complémentaires. Ces cinq champs d'apprentissage constituent le parcours de formation du lycéen. Ils lui permettent de vivre des expériences corporelles, d'accéder aux savoirs scolaires et aux éléments d'une culture contemporaine.

Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre.

### Cinq champs d'apprentissage

Au cours de son cursus au lycée, l'élève devra construire des compétences qui lui permettent de :

- **« Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »**

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage et se dépasse de manière délibérée pour aller plus vite, plus haut, plus loin, de façon unique ou répétée.

- **« Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains »**

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève prévoit, s'engage et régule son déplacement à partir de l'analyse de l'environnement, pour partir et revenir, tout en préservant sa sécurité et celle des autres.

- « **Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée** »

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'exprime corporellement devant un public ou un jury. Deux modes de pratique sont distingués : l'un à partir de réalisations corporelles expressives conduisant à une chorégraphie ; l'autre à partir de formes corporelles codifiées conduisant à un enchaînement ou une composition.

- « **Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner** »

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage avec lucidité dans un affrontement, seul ou en coopération, pour faire basculer le rapport de force en sa faveur.

- « **Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir** ».

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage de façon lucide et autonome dans le développement de ses ressources à partir d'un thème d'entraînement choisi.

## Les activités physiques sportives et artistiques

Les activités physiques sportives et artistiques (APSA) font l'objet d'un traitement didactique et pédagogique afin de permettre de réels apprentissages pour chacun des élèves et s'adapter aux caractéristiques des contextes d'enseignement. Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des activités physiques sportives et artistiques contemporaines.

- **Liste nationale des activités physiques sportives et artistiques**

Champ d'apprentissage n°1	<b>Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée</b>
	Courses, sauts, lancers, natation vitesse.
Champ d'apprentissage n°2	<b>Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains</b>
	Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, VTT.
Champ d'apprentissage n°3	<b>Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée</b>
	Danse(s), arts du cirque, acrosport, gymnastique.
Champ d'apprentissage n°4	<b>Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner</b>
	Badminton, tennis de table, boxe française, judo, basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball.
Champ d'apprentissage n°5	<b>Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir</b>
	Course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga.

- **Liste académique d'activités physiques sportives et artistiques, et activité d'établissement**

Chaque académie peut proposer une offre supplémentaire de cinq APSA maximum qu'elle réfère aux différents champs d'apprentissage.

En vue d'enrichir les offres nationale et académique, et pour répondre à des besoins et à des ressources culturelles, humaines et matérielles locales, le projet pédagogique d'EPS peut

retenir une pratique spécifique appelée « APSA d'établissement », référée à l'un des champs d'apprentissage.

Le recteur arrête la liste académique et valide l'offre de l'établissement après avis et sur proposition des corps d'inspection.

## Ressources pour construire les compétences

L'enseignement proposé aux élèves leur permet de développer et mobiliser des ressources nécessaires à la construction de compétences. Ces ressources sont des capacités, des connaissances et des attitudes. Elles entretiennent entre elles des relations d'interdépendance et sont indissociables les unes des autres.

Les capacités permettent à l'élève de réaliser des actions efficaces, de les coordonner, de percevoir et d'interpréter des sensations, de s'équilibrer, d'acquérir des techniques motrices.

Les connaissances permettent à l'élève d'analyser, de comprendre, d'identifier, de donner du sens, de concentrer son attention, de mémoriser, d'argumenter, de s'instruire sur le corps, l'effort, l'exercice physique et les activités physiques.

Les attitudes permettent à l'élève de s'engager dans des relations sociales de différentes natures (compétitives, collaboratives, collectives...), sur la base de valeurs morales et civiques. Elles recouvrent le respect de l'autre et de la règle, la solidarité, l'écoute, l'entraide, l'empathie, la confiance en soi et les autres, la gestion des émotions... Ces attitudes permettent à l'élève d'apprendre à s'investir dans des rôles sociaux :

- d'une part, ceux qui sont inhérents aux activités physiques sportives et artistiques (partenaire, adversaire, arbitre, chronométreur, juge...);
- d'autre part, ceux qui appartiennent à la culture scolaire et permettent le travail collaboratif et le co-apprentissage.

## Organisation de l'EPS

### Sur les trois années du lycée

Les cinq champs d'apprentissage constituent un passage obligé, de manière à contribuer à la formation et la culture communes des lycéens. Une attention particulière sera portée au champ d'apprentissage n°5 qui n'est pas proposé au collège et qui nécessitera un temps long d'apprentissage pour atteindre les attendus de fin de lycée.

### En classe de seconde

La formation dispensée au collège, commune à tous les élèves, constitue une culture partagée sur laquelle les enseignements du lycée, dès la classe de seconde, s'ancrent et se développent.

Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, les élèves doivent être engagés dans un processus de création artistique.

### Au cycle terminal

L'enseignement en classe de première et terminale s'appuie sur les compétences construites en classe de seconde. Il les enrichit afin d'atteindre les attendus de fin de lycée.

L'EPS s'attache à différencier les conditions d'enseignement pour que chaque élève puisse progresser et réaliser des projets individuels et collectifs. L'accès progressif à l'autonomie conduit les élèves à opérer des choix dans des contextes de pratique différents.

## Attendus de fin de lycée

Les apprentissages en EPS doivent conduire à l'acquisition de compétences qui s'objectivent en « Attendus de Fin de Lycée » (AFL) dans chacun des cinq champs d'apprentissage. Ces AFL couvrent les cinq objectifs généraux et articulent ainsi des dimensions motrices, méthodologiques et sociales.

Les programmes d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique fixent ces attendus de fin de lycée. Les enseignants sont responsables de la déclinaison des AFL par APSA et de la démarche pour les atteindre.

### CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »

- **Attendus de fin de lycée**

- S'engager pour produire une performance maximale à l'aide de techniques efficaces, en gérant les efforts musculaires et respiratoires nécessaires et en faisant le meilleur compromis entre l'accroissement de vitesse d'exécution et de précision.
- S'entraîner, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance.
- Choisir et assumer les rôles qui permettent un fonctionnement collectif solidaire.

- **Éléments prioritaires pour atteindre ces AFL**

- Accroître son efficacité motrice par l'acquisition de techniques efficaces et la coordination des actions ;
- identifier et utiliser des principes mécaniques et ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques...) pour transformer efficacement sa motricité ;
- reconnaître et interpréter des sensations corporelles, les relier avec des repères externes pour réguler son effort ;
- se préparer à un effort spécifique, récupérer ;
- répéter et persévérer pour améliorer l'efficacité de ses actions ;
- utiliser différents supports d'observation et d'analyse pour apprécier des prestations ;
- choisir, mettre en œuvre et réguler un projet individuel et/ou collectif de performance ;
- assumer des rôles d'organisateur, de coach et d'entraîneur pour performer collectivement.

### CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés et ou incertains »

- **Attendus de fin de lycée**

- S'engager à l'aide d'une motricité spécifique pour réaliser en sécurité et à son meilleur niveau, un itinéraire dans un contexte incertain.
- S'entraîner individuellement et collectivement, pour se déplacer de manière efficiente et en toute sécurité.
- Coopérer pour réaliser un projet de déplacement, en toute sécurité.

- **Éléments prioritaires pour atteindre ces AFL**

- Comprendre et mettre en œuvre, seul et/ou à plusieurs, les principes et procédures d'une pratique qui garantit la sécurité de tous ;
- développer des appuis adaptés à l'itinéraire choisi et utiliser les principes mécaniques d'une motricité efficace ;
- gérer ses efforts en fonction des contraintes du milieu et de ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques...) pour réaliser les déplacements ;
- maintenir un engagement physique tout en restant lucide dans ses choix ;
- se préparer à un effort spécifique, récupérer ;
- choisir, mettre en œuvre et réguler un projet de déplacement ;
- utiliser différents supports d'observation et d'analyse pour apprécier des prestations ;
- répéter et persévérer pour améliorer l'efficacité de ses actions ;
- s'entraider pour donner confiance ;
- sélectionner et prendre en compte les informations utiles pour définir son itinéraire.

**CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »**

- **Attendus de fin de lycée**

- S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées.
- S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition.
- Se préparer et s'engager, individuellement et collectivement, pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions.
- Choisir et assumer des rôles au service de la prestation collective.

- **Éléments prioritaires pour atteindre ces AFL**

- Développer et enrichir une motricité expressive à l'aide de divers paramètres (espace, temps, énergie) pour provoquer une émotion ;
- explorer et choisir des procédés de composition au service de la relation avec ses partenaires ;
- assurer différents rôles (interprète, chorégraphe, spectateur, juge, voltigeur, pareur, porteur, meneur...) ;
- gérer la prise de risque dans le choix de ses actions ;
- choisir, mettre en œuvre et réguler, seul et à plusieurs, un projet de composition ou d'enchaînement ;
- utiliser différents supports d'observation et d'analyse pour apprécier des prestations et définir des pistes d'amélioration ;
- se préparer, se concentrer pour se produire devant un public ;
- maîtriser la réalisation individuelle de sa prestation pour la mettre au service de la production collective ;
- répéter et persévérer pour améliorer l'efficacité de ses actions.

#### CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 4 : « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner »

- **Attendus de fin de lycée**

- S'engager pour gagner une rencontre en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force.
- Se préparer et s'entraîner, individuellement ou collectivement, pour conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.
- Choisir et assumer les rôles qui permettent un fonctionnement collectif solidaire.

- **Éléments prioritaires pour atteindre ces AFL**

- Réaliser des actions techniques d'attaque et de défense en relation avec son projet et ses choix tactiques ;
- identifier les forces et faiblesses de son adversaire pour définir, mettre en œuvre et réguler un projet tactique ;
- identifier l'évolution des caractéristiques du rapport de force pour adapter ses actions ;
- adapter son engagement en fonction du rapport de force et de ses ressentis ;
- répéter et persévérer pour améliorer l'efficacité de ses actions ;
- utiliser différents supports d'observation et d'analyse pour apprécier des prestations et l'état du rapport de force entre deux équipes ou deux adversaires ;
- accepter la défaite, gagner avec humilité ;
- être solidaire de ses partenaires ;
- assurer différents rôles (partenaire, adversaire, arbitre, coach, observateur) ;
- connaître, respecter et faire respecter les règles.

#### CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 5 : « Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir »

- **Attendus de fin de lycée**

- S'engager pour obtenir les effets recherchés selon son projet personnel, en faisant des choix de paramètres d'entraînement cohérents avec le thème retenu.
- S'entraîner, individuellement ou collectivement, pour développer ses ressources et s'entretenir en fonction des effets recherchés.
- Coopérer pour faire progresser.

- **Éléments prioritaires pour atteindre ces AFL**

- Développer une motricité spécifique pour réaliser une séquence de travail dans le respect de son intégrité physique ;
- s'appuyer sur des connaissances relatives au corps humain et à l'effort physique pour définir un projet d'entraînement ;
- connaître et moduler différents paramètres d'entraînement (intensité, durée, répétition, complexité, charges, récupération...) pour produire et identifier des effets immédiats en lien avec un projet personnel et un thème d'entraînement retenu ;
- choisir quelques paramètres et utiliser ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques...) pour personnaliser et réguler une séquence de travail ;
- se mettre en condition pour s'engager dans l'effort choisi et récupérer de celui-ci ;
- choisir, réaliser et réguler un projet d'entraînement définissant les ressources à mobiliser, en lien avec les effets recherchés ;
- répéter et persévérer pour améliorer l'efficacité de ses actions ;
- assumer différents rôles sociaux (aide, parade, coach, observateur) liés à la pratique ;
- utiliser un carnet d'entraînement afin de suivre et réguler son plan de travail.

## Évaluation

L'évaluation des attendus de fin de lycée se réalise dans des activités physiques sportives ou artistiques, et s'organise à l'issue d'une séquence d'enseignement suffisamment longue pour permettre les apprentissages. Les équipes pédagogiques doivent construire les situations qui révèlent les AFL du champ d'apprentissage.

La construction d'outils communs permettant d'apprécier, dans le continuum de formation, le niveau de compétence des élèves est encouragée. Cet outil partagé de suivi des acquis des lycéens est un moyen nécessaire pour pouvoir attester la maîtrise de leurs compétences en cours de formation, utile pour l'orientation vers l'enseignement supérieur.

L'évaluation des acquisitions en cours de formation comme à l'issue des séquences d'enseignement permet à l'élève de se situer et d'apprécier ses acquis. Au cours des situations d'apprentissage et au fil des leçons, les enseignants veilleront à identifier les modes d'engagement des élèves et à les renseigner régulièrement sur leur degré d'acquisition. Cela suppose notamment de construire et de leur faire partager des indicateurs précis qui leur permettent de repérer leur engagement, en lien avec les attendus de fin de lycée.

## Responsabilité de l'équipe pédagogique et de l'enseignant

Dans l'établissement, l'équipe pédagogique d'EPS a la responsabilité de concevoir, partager et mettre en œuvre le projet pédagogique disciplinaire. Elle est responsable de la définition du projet de formation des élèves et propose un parcours équilibré et diversifié, tenant compte des moyens et des contraintes du contexte local. La plus grande adéquation de l'offre de formation sera recherchée au regard de la spécificité du public scolaire de l'établissement, des compétences développées par les élèves en amont du lycée, à l'école primaire et au collège, et des axes du projet d'établissement et de son contrat d'objectifs.

Dans le respect du projet pédagogique EPS, au sein de la classe, l'enseignant est maître de ses choix didactiques et pédagogiques ; il organise la pratique qui lui paraît la plus pertinente pour offrir les conditions d'enseignement optimales, adaptées aux enjeux fixés par les programmes nationaux, le projet pédagogique de l'équipe EPS ainsi qu'aux caractéristiques et besoins des élèves de la classe ou du groupe.

L'enseignant doit exercer sa pleine responsabilité de concepteur afin de définir les contextes d'apprentissage spécifiques dans lesquels ses élèves pourront s'engager et, ainsi, s'enrichir, se cultiver, se développer et réussir leur projet personnel de formation. La forme de pratique retenue doit faire l'objet d'une analyse approfondie et être porteuse de contenus d'enseignement prioritaires définis par l'enseignant, dans le respect des objectifs du programme.

## Association sportive

L'association sportive, qui s'inscrit en prolongement de l'EPS obligatoire, est accessible à tous les élèves et leur permet de s'engager régulièrement dans une ou plusieurs activités physiques sportives et artistiques, dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative. Elle contribue ainsi pleinement à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Ouverte vers l'extérieur, l'association sportive favorise les rencontres avec d'autres établissements scolaires.

L'association sportive au lycée doit s'adresser au plus grand nombre d'élèves, aux aspirations et compétences variées. Diverses modalités de pratique doivent être proposées avec des organisations souples afin de donner envie à tous les publics, notamment les

jeunes filles, de venir pratiquer au-delà de l'EPS obligatoire. L'association sportive du lycée doit être le début d'un engagement volontaire dans un mode de vie actif et citoyen.

L'investissement des élèves et les compétences citoyennes développées au sein de l'association sportive méritent d'être valorisés dans les bulletins scolaires, dans leur projet de formation et d'orientation.

Les enseignants d'EPS ont la responsabilité de concevoir un projet de développement de l'association sportive qui s'inscrit à la fois dans la politique éducative de l'établissement et dans le projet académique de développement du sport scolaire. Ce projet doit par ailleurs être en cohérence avec le projet d'EPS. Il est présenté chaque année au conseil d'administration pour information.

## **Organiser les conditions d'enseignement de l'EPS dans l'établissement scolaire**

### **Garantir des conditions d'enseignement optimales**

Garantir un enseignement de l'éducation physique et sportive à la hauteur des ambitions que fixe le programme nécessite de disposer, dans l'établissement ou à proximité immédiate, d'une offre variée d'équipements sportifs couverts et de plein air. Un équilibre doit être recherché dans l'attribution des installations pour que chaque élève puisse apprendre en EPS, tout au long de sa scolarité, dans des conditions optimales de pratique.

- Au sein de l'établissement, l'enseignement de la discipline doit tenir compte de plusieurs paramètres : les conditions d'enseignement de l'activité physique sportive et artistique support ;
- l'exigence de sécurité ;
- la nécessité de tenir compte de l'hétérogénéité des élèves.

### **Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS**

L'enseignement de l'éducation physique et sportive au lycée doit s'appuyer sur les plus-values qu'apportent les usages du numérique. Les outils numériques permettent le recueil d'indices et d'informations dont l'analyse et l'exploitation favorisent les apprentissages. L'utilisation de la vidéo offre notamment la possibilité de visualiser des prestations individuelles et collectives permettant d'identifier des éléments de la réussite, les écarts entre les projets et les réalisations. L'usage de la vidéo doit être l'occasion d'une information des jeunes sur les usages responsables du numérique et du droit à l'image.

Les appareils connectés (cardio-fréquence-mètre, montres connectées, GPS...) peuvent être des instruments au service des apprentissages, permettant par exemple de définir son propre projet de performance et facilitant la gestion, par l'élève, de ses ressources personnelles. Les professeurs qui utilisent ces appareils dans leur enseignement doivent connaître la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles des élèves et doivent s'assurer de la confidentialité des conditions de stockage de ces données.

### **Concevoir et partager un projet pédagogique qui opérationnalise le programme national et définit les enjeux de formation**

Le projet pédagogique d'EPS, qui est obligatoire, s'inscrit dans le projet d'établissement, dont il prend en compte les axes principaux, et contribue à la réalisation des axes du contrat d'objectifs. Il est le fruit d'une conception collective et engage la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique d'EPS. Sa rédaction concertée spécifie et formalise la politique éducative de l'établissement en matière d'EPS.

Tenant compte des caractéristiques essentielles de la population scolaire, ce projet identifie les effets éducatifs recherchés, établit l'offre de formation et spécifie les conditions de la mise en œuvre.

Le projet pédagogique d'EPS formalise et planifie, de la classe de seconde à celle de terminale, les acquisitions nécessaires pour atteindre les attendus de fin de lycée. Il comprend les outils communs permettant d'évaluer les acquis des élèves en cours de formation. Le projet pédagogique d'EPS vise, en outre, l'interdisciplinarité afin de mettre en évidence la contribution de l'EPS aux différents parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours citoyen et parcours avenir).

### Partager un projet qui organise le parcours de formation du lycéen

Le parcours de formation proposé à l'élève se traduit par le choix d'activités physiques sportives et artistiques. Il tient compte des aspirations et des besoins du public scolaire local ; celles des élèves filles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'acquisition de nouvelles capacités, connaissances, attitudes suppose des temps d'apprentissage longs pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et faire le choix d'un engagement dans l'activité physique de manière durable. Le nombre d'heures d'enseignement doit donc être suffisant pour permettre au plus grand nombre d'atteindre les attendus de fin de lycée. Trois séquences d'enseignement annuelles constituent un repère qui garantit à chaque élève un temps d'apprentissage suffisamment long pour pouvoir accéder aux attendus de fin de lycée.

### Partager un projet qui propose des traitements didactiques adaptés à tous les élèves : aptes, inaptes partiels ou en situation de handicap

Selon le principe fondamental d'une école inclusive, le lycée doit accueillir tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude partielle ou de handicap. Il est de la responsabilité et de la compétence des enseignants de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement. L'enseignant dispose de toute latitude pour concevoir et adapter son enseignement, les situations d'apprentissage, les rôles distribués, les outils utilisés, les évaluations réalisées en cours de formation aux possibilités et ressources réelles des jeunes.

Une attention particulière doit être portée aux élèves en situation de handicap, atteints de maladies ou à besoins éducatifs particuliers. Si la solution prioritairement recherchée est un aménagement dans la classe de l'élève, une modification de l'offre de formation ou l'intégration dans une autre classe peut être néanmoins envisagée.

Il revient à l'enseignant de la classe, en lien avec le professeur principal de la classe, les personnels de santé scolaire et l'équipe de direction d'informer les élèves et leur famille sur les conditions d'adaptation possibles de l'enseignement aux ressources de l'adolescent.

### Intégrer des dispositifs particuliers et des organisations singulières

Au-delà des enseignements obligatoires, des dispositifs adaptés d'enseignement et d'animation, disciplinaires et pluridisciplinaires peuvent être organisés pour des élèves à besoins particuliers (obésité et surpoids, manque de confiance et d'estime de soi, recherche d'excellence sportive, etc.) et/ou des élèves en difficulté au regard des compétences-clés (savoir nager par exemple). Ces dispositifs peuvent également prendre la forme de séquences d'enseignement préparant et s'intégrant à des actions spécifiques de l'établissement (cross, stages, actions humanitaires ou festives, etc.). Selon la spécificité des APSA et/ou lorsque les conditions matérielles le nécessitent, un enseignement massé sous forme de stage peut être envisagé. Dans ce dernier cas, un volume de pratique de 20 heures minimum est à rechercher afin d'accéder aux attendus de fin de lycée.